

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 076

Objet : Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement d'une voie verte et de la suppression du stationnement irrégulier avenue du Poteau à Chamant.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°62-CC180925 du 18 septembre 2025 relative à l'attribution du marché travaux pour la suppression du stationnement sauvage et la création d'une voie verte unidirectionnelle Avenue du Poteau à Chamant,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un coordinateur de sécurité et de protection de la santé pour suivre les travaux d'aménagement d'une voie verte et de la suppression du stationnement irrégulier avenue du Poteau à Chamant,

Considérant le résultat de la mise en concurrence sur devis qui s'est déroulée du 09 au 19 septembre 2025.

DECIDONS

ARTICLE 1 — D'accepter et de signer les propositions de la société SD DELEGRANGE, Selon la proposition du DQE de la consultation en date du 9 septembre 2025, dont le siège est situé sise 61 rue de Paris, 60600 Clermont, pour un montant de 1 788.00 € HT, soit 2 145.60 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société SD DELAGRANGE

Fait à Senlis, le 02 OCT. 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 02 OCT. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 02 OCT. 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines



COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

POLE TECHNIQUE ET GRAND PROJET



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE
 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET SUPPRESSION DU STATIONNEMENT IRRÉGULIER AVENUE DU POTEAU A
 CHAMANT

Détail quantitatif estimatif

N° de prix	Définition du prix	Unité	Quantité marché	nombre d'heures estimé	Prix Unitaire	Prix Total H.T.
C000	PHASE CONCEPTION, ETUDE ET ELABORATION DU PROJET					
C001	Préparation d'une mission de coordination	le forfait	1	4	204,00	204,00
C021	Avis écrit sur la phase AVP ou PRO	l'unité	0		51	
C031	Participation à une réunion d'études pour la phase AVP ou PRO de niveau 2	l'unité	0		51,00	0,00
C040	Avis sur un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	l'unité	0			0,00
C050	Avis sur le dossier d'exploitation sous chantier	l'unité	1	3	156,00	156,00

R000	PHASE REALISATION DE L'OUVRAGE					
R001	Analyse et préparation de la phase réalisation	le forfait	1	1	51,00	51,00
R011	Réalisation de l'inspection commune	le forfait par entreprise	5	1	51,00	255,00
R012	Analyse des plannings de chaque entreprise	le forfait par entreprise	5	1	51,00	255,00
R013	Suivi hebdomadaire et mise à jour du registre journal	le forfait par semaine	4	2	102,00	408,00
R022	Remise du Dossier d'Intervention Ulérieur sur Ouvrage (DIUO)	le forfait	1	3	153,00	153,00
R031	Visite supplémentaire	la visite	4	1	51,00	204,00
F000	PHASE FINALE RECEPTION DE L'OUVRAGE					
F001	Analyse et préparation de la phase réalisation	le forfait	1	2	102,00	102,00

TOTAL H.T.	1 788,00
TVA 20 %	357,60
TOTAL T.T.C.	2 145,60

N.B: L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il doit compléter le DQE de manière exhaustive.

Aucune modification des pièces financières n'est autorisée.

Le candidat doit impérativement compléter le DQE avec les prix tels qu'il les a indiqués dans son B.P.U, y compris les valeurs à 0 €. La CCSSO se réserve la possibilité de corriger les prix indiqués au présent document dans le cas où ils ne seraient pas identiques à ceux indiqués dans le B.P.U. Les prix tels qu'indiqués par le prestataire comprennent toutes les prestations et charges telles que mentionnées dans le CCTP.

Les montants des sommes versées au titulaire sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur.

Les quantités indiquées sur le DQE ne sont mentionnées que pour l'évaluation des prix et le titulaire de l'accord-cadre ne pourra élever aucune réclamation ni prétendre à aucune indemnité si elles ne sont pas atteintes, ou si elles sont dépassées. Elles ne constituent pas un engagement du département de l'Oise quant aux commandes ultérieures.

Seuls les prix du B.P.U engagent contractuellement le candidat.

beed
SD DELEGRANGE
5 Rue Antoine Laurent Lavoisier
60550 VERNEUIL EN HALATTE
Tél: 06 74 87 15 25
Siret: 900 330 291 00000